



MÉTROPOLE AIX
MARSEILLE-PROVENCE

Hôtel de Ville
26, bd Emile Loubet
13710 FUVEAU
Tél. 04 42 65 65 00
Fax 04 42 65 65 42
www.mairiedefuveau.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Fuveau, le 4 mai 2020

Service enfance Jeunesse

Affaire suivie par : M. LEBRUN Grégory

☎ 04-42-65-65-67

✉ glebrun@mairie-fuveau.com

Référence ou objet : réouverture des écoles le 11 mai 2020

Madame, Monsieur,

Le Président de la République et son gouvernement ont choisi de rouvrir les écoles progressivement à compter du 11 mai prochain.

Cette réouverture ne peut s'envisager qu'à partir d'un protocole sanitaire strict élaboré par le Ministère de l'Éducation Nationale. Il appartient ensuite aux partenaires de mettre en œuvre les modalités possibles sur chaque école.

Le courrier que nous vous adressons ici résulte des échanges et réunions de travail que nous avons eus sur ce sujet. Il s'agit d'un document commun élaboré et rédigé par l'ensemble des directeurs d'école de la commune, les services municipaux et Johan MICHELOSI, Adjoint Délégué aux Affaires Scolaires et Périscolaires.

Il a également été adressé aux représentants de parents élus pour vérification, rajouts et validation générale.

L'objectif de ce courrier est de vous INFORMER en toute transparence et avec les connaissances dont nous disposons à ce jour, des modalités de fonctionnement des écoles publiques de FUVEAU à partir du 12 mai et jusqu'au 3 juillet.

Nous savons qu'il est difficile d'appréhender la situation et de se projeter dans cette nouvelle étape que constitue le retour à l'école. Nous espérons que ce document vous apportera des réponses, qu'il vous permettra de mieux comprendre ce qu'il va se passer et comment vos enfants seront accueillis à compter du 12 mai, si vous le souhaitez.



Mais une chose est certaine : l'enjeu de ces 2 mois ne sera pas de retrouver ce lieu si important dans notre République qu'est l'école à l'identique. Non, il s'agit de permettre à notre société de se relancer dans le strict respect des règlements sanitaires. L'école d'hier ne sera pas celle qui vous sera proposée. Nous devons tous en être conscients.

I – Quels sont les élèves accueillis et selon quel calendrier ?

- **Lundi 11 mai** : « pré reprise » des enseignants
- **Du mardi 12 mai au mardi 19 mai** (pas de classe pour pont de l'ascension les jeudi 21 et vendredi 22 mai) : seuls les élèves de GS, CP et CM2 seront accueillis selon les modalités définies plus bas
- **A partir du lundi 25 mai** : tous les niveaux seront accueillis

II – Volontariat

Les parents seront libres de mettre leur enfant à l'école ou pas.

Nous vous demandons de répondre au questionnaire qui vous est joint à ce courrier.

Ensuite, chaque semaine – au plus tard le mercredi avant 14h – les parents devront INSCRIRE et SIGNALER à l'enseignant (via un sondage) la présence ou Non de leur enfant la semaine suivante.

Un élève non inscrit dans les temps ne pourra pas être accueilli.

L'INSCRIPTION SCOLAIRE SERA OBLIGATOIRE DE SEMAINE EN SEMAINE et concernera également la restauration scolaire.

III – Élèves dérogatoires

L'accueil des enfants des soignants, des forces de sécurité, des personnels municipaux, des personnels AVS, des enseignants, des personnels de l'aide sociale à l'enfance, de la Poste quels que soient leur niveau se poursuit sans discontinuité si les parents le souhaitent.

L'école devra être prévenue afin qu'ils soient comptabilisés dans les effectifs.

IV – Modalités d'accueil dans les classes

Il est important de vous informer que votre enfant ne sera pas accueilli dans les conditions qu'il connaissait habituellement.

Les règles de distanciation des enfants et de non brassage des groupes, ne laisseront pas beaucoup de liberté aux enfants. Et les temps récréatifs seront tout aussi contraints.

Les groupes seront constitués au **MAXIMUM de 15 élèves** en fonction de la configuration des locaux pour respecter la distanciation et éviter les regroupements.

Les groupes seront établis par les enseignants.

Vos enfants pourront être accueillis par un autre enseignant que le leur durant l'ensemble du temps scolaire.

Ils devront avoir une tenue (veste, chaussures à fermeture rapide) leur permettant d'être autonome.

Vos enfants seront accueillis au maximum 2 jours par semaine en fonction du nombre du nombre d'adultes pouvant être à l'école et selon le nombre d'enfants présents.

Exemple : Groupe 1 Lundi et Mardi

Groupe 2 Jeudi et Vendredi

Les JOURS D'ACCUEIL seront fixés par les enseignants et ne seront pas modifiables même si ces derniers ne correspondent pas dans le cas de fratries.

Les HORAIRES D'ACCUEIL seront DEFINIS par le Directeur de l'École entre 8H20 et 9H et ce, pour éviter les regroupements à l'entrée de l'école.

Chaque directeur d'école informera les familles des modalités spécifiques d'accueil.

Les élèves dont les parents ne souhaitent pas un retour à l'école, seront pris en charge comme actuellement dans le cadre de l'ECOLE A DISTANCE.

Activités en classe :

En raison de la distanciation d'1m et de la possible contamination du matériel :

- Les élèves devront rester à leur place
- Il sera impossible d'utiliser les activités libres (coins jeux, bibliothèque, ordinateurs, ateliers, ballons/balles, jeux collectifs, etc.)
- Il ne s'agira pas de faire « rattraper aux élèves les activités manquées mais de rester dans la continuité pédagogique du confinement.
- Les activités proposées en classe seront, dans la mesure du possible, les mêmes que celles proposées aux enfants dont les parents ont fait le choix de continuer l'école à la maison
- Les enfants devront avoir leur propre matériel individuel car aucun objet, outil de travail, livre ne pourra passer de l'un à l'autre. Ce matériel individuel devra être récupéré chaque jour. Une liste sera éventuellement proposée par les enseignants.

Récréation :

Compte tenu des règles de distanciation et des configurations de chaque établissement, il sera laissé le choix à chaque équipe enseignante de les organiser ou pas.

Toutefois les jeux de contact, de ballon, les échanges d'objets, les structures de jeux, les bancs ne seront pas autorisés.

Une organisation des récréations sera communiquée par chaque école et sera à tout moment modifiable en fonction des éventuels problèmes rencontrés.

IV – Conditions d'accueil

1/ Le port du masque

- Les enseignants et personnels municipaux appelés à travailler au contact de vos enfants porteront des masques ou des visières.
- Pour les enfants de maternelle le port du masque est difficile et même déconseillé : Si un enfant arrive avec un masque il sera donc demandé aux parents de lui retirer.
- Pour les enfants d'élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire, vous pouvez donc équiper vos enfants si vous le souhaitez : mais il est de votre responsabilité et de la leur de le manipuler correctement, en aucun cas les personnels enseignants et municipaux ne pourront les aider à effectuer cette manipulation.
- Comme prévu dans le protocole sanitaire, le personnel de l'école disposera d'un stock de masques « pédiatriques » pour équiper des enfants qui présenteraient des symptômes et les parents devront venir les chercher dans les meilleurs délais.

2/ Nettoyage, aération et matériel

Les équipes des personnels municipaux auront procédé avant la « rentrée » à un nettoyage approfondi de tous les locaux scolaires. Celui-ci démarre la semaine du 4 mai ;

Il sera vérifié quotidiennement par le directeur Enfance Jeunesse.

Les équipes des personnels municipaux verront leurs emplois du temps adaptés et ajustés à un nettoyage deux fois par jour des espaces et zones fréquemment touchés en sus du nettoyage approfondi de fin de journée.

La Commune assurera la fourniture de stocks de savon liquide, produits nettoyants et essuies mains jetables nécessaires et suffisants pour lutter contre l'épidémie.

3/ Le respect des gestes barrière et le lavage des mains : des CONSIGNES STRICTES

- Le maintien de la distanciation physique : elle devra être respectée dans tous les espaces : arrivée et départ de l'école, récréation, couloirs, restauration scolaire.

Il est important de vous préciser que les règles de distanciation sont contraignantes : Elles seront dans la mesure du possible appliquées sur le temps de classe ou sur le moment du repas dans le réfectoire parce que les enfants seront contraints d'être assis à leur place, mais il serait difficile d'affirmer qu'elles pourront être assurées à 100% sur les autres temps.

- **Le lavage des mains** : celui-ci déjà pratiqué par nos équipes sera intensifié. Il sera réalisé à minima :
 - A l'arrivée,
 - Avant de rentrer en classe,
 - Après les récréations,
 - Avant et après les repas,
 - Avant et après le passage aux toilettes ...
 - A chaque fois que l'enfant éternuera, toussera, se mouchera...

V – Conditions d'accueil en dehors du temps de classe

1/ La GARDERIE du MATIN ne sera pas assurée

Pour répondre aux difficultés exprimées par les enseignants, la Commune a proposé de redéployer son personnel sur les temps scolaire afin de les épauler, de faciliter l'arrivée des élèves, l'accompagnement en petits groupes des enfants en classe...

2/ La CANTINE sera assurée dans les restaurants scolaires

La plage horaire du repas pourra le cas échéant être allongée (en fonction du nombre d'élèves présents et de chaque site).

Les règles de distanciation seront appliquées comme sur le reste du temps de la journée.

Le temps de cour sera réduit.

3/ La GARDERIE du SOIR sera assurée sur le temps habituel

Les règles de distanciation seront toujours appliquées.

VI – Appel à la responsabilité des parents

Afin de détecter très rapidement tout cas suspect, il sera exigé à chaque parent de vérifier systématiquement la température frontale de leur enfant chaque matin (maximum 37.8°C). Tout enfant fébrile ou présentant des symptômes ne doit pas venir à l'école et doit être redirigé vers son médecin traitant.

Une procédure de gestion d'un cas suspect de Covid est prévue par le protocole sanitaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.

Les directeurs des écoles

De FUYEAU

L'adjoint au Maire

Elu aux affaires scolaires et périscolaires



M. MICHELOSI Johan